27 NOVEMBRE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR APPROBATION TACITE

DÉCISION FINALE

BOD/NO/2023/11-04 – ALLOCATION D'UN FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ET AU TITRE DU FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR EN FAVEUR DE LA GAMBIE

Le Conseil d'administration :

1. Prenant note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2023/11 DOC 04 et de la requête de financement visée à l'annexe 5 ;
2. Notant que le Secrétariat a approuvé le financement pour le renforcement des capacités du système figurant à l'annexe 7 ;
3. Approuve l'allocation d'un financement pour la transformation du système et d'un financement du fonds à effet multiplicateur, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, pour financer le programme de renforcement de la résilience, de l'inclusion, des compétences et de l'équité (RISE) en Gambie, tel que décrit dans la requête soumise et résumé au tableau 1, sous réserve :
 a) de la disponibilité des fonds, et
 b) de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles.

Tableau 1 Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat

Tous les montants sont exprimés en USD	
Allocation d'un financement pour la transformation du système	5 860 000
Allocation demandée (100 %)	5 860 000
Allocation d'un financement du fonds à effet multiplicateur (cofinancement de la Banque mondiale au titre du fonds à effet multiplicateur)	5 000 000 (15 450 000)
Allocation recommandée par le Secrétariat	10 860 000[1]
Financement basé sur les résultats	Oui
Agent partenaire	Banque mondiale

[1] Dont USD 500 000 pour les coûts encourus par l'agent partenaire au titre du soutien à la mise en œuvre.

Commission de l'agent partenaire (1,75 %) - Montant	190 050
Durée	4 ans
Date de démarrage prévue	01/03/2024
Date de clôture	29/02/2028
Provenance des fonds	Fonds du GPE